

1) DELIBERATION N° 115/77 : PLAN DE CIRCULATION

Monsieur le Maire donne la parole à M. REINSTADLER deuxième adjoint, chargé de la voirie qui rappelle à l'Assemblée que le Cabinet d'Architectes AGORA-LORRAINE a établi en Janvier 1975 un plan global de circulations dans LUDRES en concordance avec le plan d'occupation des sols.

Les travaux d'aménagement du chemin du Bon Curé et du prolongement du CD-73 sont actuellement terminés.

L'aménagement du carrefour entre le CD-73, le passage sous le pont ferré et la nouvelle voirie est nécessaire afin d'éviter des accidents. Une signalisation appropriée devrait être installée.

Monsieur le Maire informe alors l'Assemblée qu'il importe, vu la croissance de la commune, de compléter la signalisation verticale existante conformément au plan des circulations. Les services de l'Équipement ont établi un devis d'un montant de 14 000 F 00 TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- le carrefour entre le CD-73, le quai militaire, le passage sous la voie ferrée et le prolongement du CD-73 sera aménagé par une signalisation verticale et une matérialisation à la peinture sur la chaussée, le CD-73 étant prioritaire et le passage sous la voie ferrée restant à double sens,
- la signalisation verticale sera complétée sur la Commune conformément au devis de 14 000 F 00 TTC,
- la dépense sera inscrite au budget supplémentaire du présent exercice.